

Paris, le 27 juin 2023



Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
christophe.nauwelaers@unsa.org

Mme Florence GUILLAUME
Déléguée interministérielle à la Sécurité Routière
Délégation à la sécurité routière

Réf : DSR-DISR/06-2/2023

Objet : Recrudescence des agressions envers les IPCSR – Demande d’audience

Référence : Note relative à la prévention des agressions physiques ou verbales commises envers les IPCSR et procédure à mettre en œuvre

Madame la Déléguée,

Le SANEER & SR a le regret de constater que tant les agressions verbales que physiques envers les IPCSR sont en forte augmentation. Il a été recensé sur la période de janvier à juin 2022, 22 agressions. Sur la même période cette année, 31, soit une augmentation de 40,91 %.

75 % des agressions répertoriées en 2023 sont commises dans les régions Hauts-de-France, Île-de-France, Grand-Est et AURA.

Ces chiffres sont ceux de la sous-direction ERPC. Ils ne présument en rien de l’ampleur du phénomène puisque certains de nos collègues ne désirent pas porter plainte, en cas d’agression verbale ou de geste déplacé en particulier.

Les Inspecteurs et les Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière sont affectés en DDI, plus précisément en DDT, DDTM et DDPP ou en préfecture. Comme vous le savez, ils exercent leur métier directement au contact du public et majoritairement dans l’habitacle exigü d’un véhicule automobile. Pour beaucoup d’entre eux, leur employeur n’a toujours pas résolu le problème de l’accueil, tant des agents que du public.

Notre syndicat a saisi les membres de la Formation Spécialisée du Comité Social d’Administration de Réseau des Directions Départementales Interministérielles afin d’inscrire à l’ordre du jour de la prochaine réunion, prévue courant septembre, la sécurité et les conditions de travail des Inspecteurs et des Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.

En parallèle, je vous demande de bien vouloir recevoir une délégation de notre syndicat afin de déterminer avec vous les mesures appropriées permettant d'assurer la sécurité des agents. L'affectation des Inspecteurs et Délégués au sein de l'administration territoriale de l'État ne saurait exonérer la DSR de sa responsabilité dans le pilotage de la politique relative aux examens du permis de conduire et de la sécurité des agents œuvrant pour cette mission.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Madame la Déléguée, l'assurance de ma plus haute considération.

Christophe NAUWELAERS

Signé

Copies :

DSR

- M. David JULLIARD, chef de service, DSR
- Mme Catherine BACHELIER, sous-directrice ERPC

Interne

- Bureau national
- Section encadrement



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

